

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le cinq février deux mil vingt-quatre. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour.

Présents : Messieurs DELLION Jean-Claude, BILLARD-STEMELEN Éric, Mesdames ZENNER Céline, PERDEREAU Anita, Messieurs BRASI Laurent, CHEVALLIER Philippe, MASSUELLE Éric, GOMES Fernando, Madame DU GARDIN Sabine.

Absents excusés : Monsieur WALOCQ Mathieu, Madame GARNIER Stéphanie.

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur CHEVALLIER Philippe.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 09

Date de la convocation : 05/02/2024

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Aire de jeux,
- Repas des séniors,
- Désignation d'un référent déontologue,
- EnR,
- Festivités du 14 juillet,
- Questions diverses.

01/2024 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 est accepté à l'unanimité.

02/2024 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CHEVALLIER Philippe est désigné secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 février 2024

- 2 -

3/2024 AIRE DE JEUX :

Le Conseil Municipal a étudié une nouvelle offre pour l'installation d'une aire de jeux dans le parc de la Mairie. Elle provient de la Société SYNCHRONICITY de GUIDEL (dans le Morbihan). Le coût total : fourniture et pose revient à 20 355.90 euros H.T. soit 24 427.08 euros T.T.C. Il est précisé que les pièces sont garanties 10 ans.

Le Conseil Municipal privilégie SYNCHRONICITY par rapport aux sociétés BENIDO et NORM'EQUIP).

Le projet retient l'attention du Conseil Municipal, il sera effectué en 2024 sous réserve de l'obtention de subvention du Département (3^{ème} campagne d'attribution des subventions) et de la CC4V. La ligne budgétaire sera inscrite sur le budget 2024 et pourrait être reportée en 2025 en fonction des réponses aux subventions). La décision finale aura lieu après les réponses aux demandes de subventions.

Madame DU GARDIN demande à chiffrer le coût de la visite annuelle de contrôle et de l'assurance.

4/2024 REPAS DES SÉNIORS :

Les devis de quatre traiteurs ont été étudiés par le Conseil Municipal : DEPREYTERE d'ÉCUELLES, LE TRADY de SCEAUX DU GÂTINAIS, Restaurant Les Sablières à PUY LA LAUDE et L'UNI VERRE SELLE à LA SELLE SUR LE BIED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient (5 voix pour ce traiteur) la prestation de L'UNI VERRE SELLE avec une seule entrée et l'instant glacé pour un coût par personne de 38 euros T.T.C.

Monsieur GOMES va établir un questionnaire à remplir les Conseillers Municipaux pour sélectionner le menu.

5/2024 DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE :

Monsieur DELLION précise que Monsieur DELAVEAU Bernard a été désigné pour être référent déontologue sur le secteur. Il est donc proposé au Conseil Municipal de le désigner.

Aucune décision n'est prise à l'heure actuelle à ce sujet. Le sujet sera revu à un prochain Conseil Municipal.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 février 2024

- 3 -

6/2024 EnR :

Monsieur DELLION informe le Conseil Municipal que le sujet des EnR a été abordé en réunion du 21 décembre 2023 à la CC4V. Le point a été fait sur le retour de chaque commune à ce sujet. Le photovoltaïque a été proposé en majorité. Des communes n'ont pas encore répondu. Un retour des services de la Préfecture est attendu.

7/2024 FESTIVITÉS DU 14 JUILLET :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les festivités du 14 juillet. Après discussion, la date retenue pour le concert sera le vendredi 12 juillet 2024. Madame ZENNER Céline va se renseigner pour demander au groupe habituel s'il est disponible.

L'association Les Réjouissances Villageoises participeront à l'organisation de la manifestation.

8/2024 QUESTIONS DIVERSES :

1/ Mur de soutènement : le Conseil Municipal décide de réaliser en 2024 les travaux de soutènement vers l'Église. Une discussion est engagée sur les deux propositions reçues :

* L'entreprise LEJEUNE du BIGNON-MIRABEAU propose les travaux d'enlèvement du mur existant et la reconstruction d'un mur en béton armé avec la participation de l'entreprise TINET de FERRIÈRES EN GÂTINAIS pour le terrassement. Le coût total T.T.C. est de 12 481 euros.

* L'entreprise JOUANNET de FERRIÈRES EN GÂTINAIS propose la réfection du mur à l'identique en pierres pour un coût T.T.C. de 12 890.67 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de confier les travaux à l'entreprise JOUANNET pour un coût H.T. de 10 742.23 euros soit 12 890.67 euros T.T.C.

2/ Subvention : le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de l'école Sainte Jeanne d'Arc sollicitant une subvention de la commune pour une élève domiciliée à CHEVANNES à l'occasion d'un voyage scolaire. Le voyage a un coût de 373 euros. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de prendre à sa charge 60 % du coût du voyage soit 224 euros. La somme sera versée après le vote du budget. Il est abordé les subventions attribuées aux associations. Elles seront définies au prochain Conseil Municipal et attribuées lorsque les associations communales auront remis leur compte-rendu d'assemblée générale.

3/ Location du copieur : Monsieur DELLION précise qu'après négociation avec l'aide de Monsieur GOMEZ Fernando, la commune continuera à travailler avec la Société KONICA-MINOLTA pour un coût mensuel de location du copieur à 86 euros H.T.

Extrait du registre des délibérations

Séance du 16 février 2024

- 4 -

4/ Société d'Horticulture d'ORLÉANS et du Loiret : Monsieur DELLION explique qu'à la demande de l'agent communal, la commune va participer au concours des villes et villages fleuris afin d'obtenir une fleur. Le Conseil Municipal soutient ce projet qui peut rendre plus attirant le village. Il s'agit également d'une reconnaissance, d'une valorisation pour l'agent vis-à-vis de son investissement pour la commune et de sa créativité. L'obtention d'une fleur peut faire un attrait pour les habitants et les personnes qui visitent le village.

5/ Illuminations de Noël : L'agent technique souhaite installer des décorations de Noël autour des candélabres : ce qui nécessite l'installation de prises pour un coût T.T.C de 246 euros l'unité (devis proposé par la Société SOMELEC). Trois candélabres seront donc équipés pour l'année 2024. Une ligne budgétaire sera donc prévue. Il est abordé la pose d'une crèche sous le porche de l'Église.

6/ Dates à retenir : Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain (Madame DU GARDIN Sabine sera absente). Le théâtre aura lieu dimanche 24 mars 2024 à 15 h 30.

7/ Divers :

A/ SMIRTOM : une note a été émise par le SMIRTOM afin de proposer des composteurs. Il est, à l'heure actuelle, précisé qu'aucune obligation n'est faite d'en posséder un.

B/ Site Internet : un flyer est en cours de rédaction par Monsieur BILLARD-STEMELEN sur la création du site internet de la commune.

C/ Éclairage public : Madame DU GARDIN demande s'il est possible de régler l'intensité de l'éclairage public. Des renseignements seront pris.

Séance levée à 21 h 30

Le Secrétaire,

Philippe CHEVALLIER



Le Maire,

Jean-Claude DELLION



